

N° 687

3 juillet 2013
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

D'une conférence à l'autre...

Le gouvernement porté aux affaires par une profonde volonté de changement reste d'abord attentif aux revendications du MEDEF, l'ANI transposé dans la loi en est le meilleur exemple.

Si comme l'a affirmé J.M. Ayrault en conclusion de la conférence sociale des 20 et 21 juin, « le dialogue social n'est pas un jeu d'ombre, il est au cœur de notre méthode de gouvernement » en revanche, le fond des échanges, le contenu des tables rondes et les annonces n'ont guère convaincu. Du côté des syndicats, l'heure n'est pas à l'euphorie.

Pour la CGT, Thierry Lepaon a dénoncé « le manque d'annonces concrètes » du gouvernement « en matière de salaires, de pouvoir d'achat et de droits à la retraite ». Le plan sur les emplois vacants est à ses yeux « une opération de communication ». Le chef de l'État s'est contenté de reprendre un thème fétiche de Sarkozy en annonçant un plan d'urgence pour pourvoir 200 à 300 000 offres d'emploi qui ne trouveraient pas preneurs.

De quoi déclencher et renforcer le scepticisme des syndicats qui viennent de cosigner une tribune pour soutenir « un contrat social pour l'Europe » prévoyant dans chaque état membre « un plan de relance » à hauteur de 1 à 2% du PIB. Reste l'ouverture, le 4 juillet, du chantier de la réforme des retraites qui doit trouver sa conclusion mi-septembre, renouant avec la tradition des mauvais coups qui se font pendant l'été. « Il va sans doute falloir qu'on soit plusieurs millions entre maintenant et la mi-septembre pour faire comprendre au gouvernement que cette réforme n'est pas acceptable en l'état » a lancé Thierry Lepaon !



Branche Poste

Mobilisation pour l'emploi

La Poste, comme toutes les entreprises, est soumise à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

En l'état, il n'y a aucun engagement de La Poste à garantir le niveau d'emploi ni même la présence postale sur tout le territoire.

Pour la CGT, il faut un texte à la hauteur des attentes et l'arrêt immédiat des réorganisations qui suppriment des milliers d'emplois, un texte qui maintienne l'emploi et le service public postal pour répondre aux besoins de la population en tout lieu du territoire.

Le temps doit être pris pour de véritables négociations.

Allègement des formations : danger !

L'annonce d'une refonte de la formation initiale des Conseillers Bancaires fait apparaître une diminution significative du nombre de jours (6,5). Le module consacré à la connaissance des produits est la principale victime de ces coupes sombres. En effet, dans un contexte où les exigences réglementaires se renforcent, le risque d'un « accident commercial » n'est pas négligeable.

La responsabilité des cadres concernés peut être engagée y compris pénalement. De la même manière, la présentation récente de formations dans le cadre des parcours professionnels des managers Courrier ressemble à une version très « allégée ».

Tout indique qu'un travail de sappe pilonne ce qui peut outiller les cadres dans leur rôle et missions à La Poste.

Branche Télécoms

L'ANI s'invite dans les télécoms

Dans le récent accord de « dynamique de l'emploi et des compétences » non contraignant pour les entreprises de la branche, on peut lire « qu'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique peut être proposée par l'entreprise ».

Ces propositions sont inacceptables et seule la CGT les a dénoncées et a proposé des alternatives. Il était en effet possible de s'appuyer sur un accord signé à France Télécom/Orange en 2010 qui a pour principe de « favoriser une politique mobilité basée essentiellement sur le volontariat ».

Cela aurait permis d'inciter les entreprises à sécuriser les mobilités professionnelles et non à appliquer une politique de mobilité forcée.

Management en souffrance

Le rapport annuel des médecins du travail pointe encore en 2012 le cas des managers de proximité. Les médecins notent la persistance d'injonctions contradictoires : ménager les individus mais atteindre les objectifs. L'impact du non remplacement des départs en TPS/TPI, tant pour eux-mêmes que pour leur équipe, n'y est pas étranger. Nombreux sont ceux qui déplorent un sous-effectif du fait des temps partiels non compensés par des recrutements, avec des conséquences sur l'organisation du travail. Enfin, il n'est pas rare de voir un manager remplacer 3 autres encadrants sur des métiers différents. L'accord « Emploi...Mobilité » négocié en 2009/2010 soulignait pourtant que: « le bon niveau d'emploi est une des mesures pour supprimer la souffrance au travail » !



FLASH CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Selon que vous serez ...

Indulgence pour les fraudeurs, intransigeance à l'égard des syndicalistes. A l'Assemblée nationale, une loi sur «*la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière*» est en première lecture.

Les exilés fiscaux n'auront aucune sanction et devront simplement s'acquitter de leurs obligations et, comme chaque citoyen, payer les impôts dus. Tous les actes frauduleux sont effacés et oubliés.

Les salariés et syndicalistes sanctionnés sous le gouvernement Sarkozy attendent toujours justice et réparation. Le gouvernement actuel a refusé une loi d'amnistie sociale et envoyé un signe fort en direction des plus riches !

Union Européenne

Zone Euro, emplois en baisse !

Selon les estimations publiées vendredi 14 juin par Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, le nombre de personnes ayant un emploi a diminué de 0,5% dans la zone euro au premier trimestre 2013 par rapport au trimestre précédent. C'est le septième trimestre consécutif où l'emploi est en chute. Eurostat estime qu'au premier trimestre 2013 la Lituanie (2,4%), l'Estonie (2,3%) et la Lettonie (1,0%) ont affichés les hausses les plus importantes, tandis que la Grèce (-2,3%), le Portugal (-2,2%), l'Espagne et Chypre (-1,3%) ainsi que l'Italie (-1,2%) ont enregistré les baisses les plus marquées. Selon ces données, la France et la Belgique ont baissé de 0,1% et les Pays-Bas de 0,2%.

Délocalisations, halte aux idées reçues

Selon un rapport de l'Insee et contrairement aux idées reçues, entre 2009 et 2011, plus du tiers des sociétés françaises qui ont délocalisé, l'on fait vers l'Union européenne et non vers les pays émergents.

L'enquête permet d'estimer à environ 20 000, soit 6 600 par an, le nombre de suppressions directes de postes en France dues à ces délocalisations. Ces sociétés sont le plus souvent exportatrices ou déjà présentes à l'étranger par le biais de filiales.

Presque toutes appartiennent à un groupe (94%) et délocalisent en majorité au sein de ce dernier.

La propension à délocaliser augmente également avec la taille de la société.

International

Saboter l'avenir

Des centaines de chercheurs et de professeurs d'université espagnols ont défilé le 14 juin à Madrid et dans 18 villes du pays pour protester contre l'asphyxie budgétaire imposée par le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy.

Ils ont déposé au ministère de l'Economie une pétition avec plus de 40000 signatures réclamant au gouvernement d'augmenter les dépenses pour la science.

L'Espagne est soumise depuis 2012 à un plan d'austérité historique, dicté par les institutions européennes et le FMI pour redresser ses comptes publics avec 150 milliards d'€ d'économies d'ici à la fin 2014.

Education et recherche sont des piliers pour l'avenir, pas un coût !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Le détricotage continue !

Le Conseil Constitutionnel a supprimé une disposition essentielle du Code de la Sécurité sociale qui permettait aux organisations syndicales de négocier des régimes collectifs de santé en désignant un organisme assureur.

C'est une remise en cause des fondements du droit à la négociation dans les branches et un renforcement des inégalités entre les salariés des grandes entreprises et des PME.

La CGT considère qu'elle favorise la marchandisation de la santé et souligne que les jurisprudences européennes ont approuvé le principe de désignation retenu par le Code de la Sécurité sociale et que cette disposition doit être rétablie.

Retraites

Retraite des cadres : la capitalisation ?

Cette énième réforme n'est pas comme les autres pour trois raisons : l'insécurisation du niveau des pensions, l'augmentation du nombre d'annuités et le sacrifice de la jeunesse. Les décisions envisagées feraient définitivement exploser le principe de solidarité intergénérationnelle, mais aussi les composantes du salariat cadres, et non-cadres, substituant au principe d'égalité des droits et de contribution proportionnelle aux revenus, celui de l'équité au nom de laquelle on désindexerait plus fortement les pensions des plus aisés.

Il s'agit clairement d'exclure l'encadrement du système de solidarité pour mieux pousser à la capitalisation et fragiliser tout l'édifice des retraites par répartition.

Changer de recette !

Rente viagère contre continuation du salaire, coût du travail contre qualification et responsabilité, la retraite est le terrain d'une bataille qui touche le cœur de notre société. Comme la politique menée depuis 30 ans est de baisser les salaires au nom de l'emploi, les réformes des retraites ne produisent que pauvreté, chômage et mal-être. L'âge de la retraite est repoussé alors que les salariés perdent leur emploi avant d'être en âge de prendre leur retraite.

La question des retraites n'est pas une question de durée de vie, mais de financement. Et ce qui coûte dans l'entreprise, c'est la confiscation, par les actionnaires, de la valeur ajoutée. C'est le coût du capital qui tue l'économie !

Égalité

En dessous de tout !

La CGT juge le projet de loi pour l'égalité Femmes/Hommes insuffisant car il fait l'impasse sur l'égalité professionnelle, en occultant la question des rémunérations et en fermant les femmes dans un rôle social prédéterminé : mère et/ou épouse.

La CGT estime nécessaire de remettre à plat les grilles de classification pour garantir la reconnaissance salariale des métiers à prédominance féminine, de garantir la mixité des métiers et de renforcer les sanctions.

Enfin, cette loi ne permettra pas de résorber la précarité, au contraire elle l'accroît.

Il est ainsi indispensable de prévoir des dispositions légales pour mettre fin au temps partiel subi !